

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**DÉNOMINATION **BELUGA (en liquidation)**Forme juridique<sup>1</sup> : **Société anonyme**Adresse: **RUE DU BAILLOIS**N°: **43**Code postal: **1330**Commune: **Rixensart**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Brabant Wallon**Adresse Internet<sup>2</sup> :Adresse e-mail<sup>2</sup> :

Numéro d'entreprise

**0401.765.981**DATE **24-08-98** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne<sup>3</sup> : les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**<sup>4</sup>approuvés par l'assemblée générale du **17-05-24** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

**01-01-23**

au

**31-12-23**

l'exercice précédent des comptes annuels du

**01-01-22**

au

**31-12-22**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~<sup>5</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **35**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.2, 6.3.3, 6.3.4, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.1, 6.4.2, 6.4.3, 6.5.1, 6.5.2, 6.8, 6.9, 6.12, 6.15, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Signature  
(nom et qualité)Signature  
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**WEILL ALICE**

RUE TH EBERHARD 22, 1451 LUXEMBOURG, Luxembourg

Mandat: Administrateur, début: 21/05/2021, fin: 31/10/2023

**CLAUDE DAPHNE**

RUE DE LA FAYETTE 208, boîte B, 75010 PARIS, France

Mandat: Administrateur, début: 21/05/2021, fin: 31/10/2023

**VOGELEER FRANCOIS**

ROUTE DE L'ETAT 122, 1380 Lasne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/05/2021, fin: 31/10/2023

**WINDEY JEANINE**

AVENUE LEPOUTRE 91, 1050 Bruxelles 5, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/05/2021, fin: 31/10/2023

**BALIEUS MICHEL**

RUE DU BERCEAU 27, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/05/2021, fin: 31/10/2023

**BERLAMONT PHILIPPE**

AV CHARLES VERHAEGEN 39, 1950 Kraainem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/05/2022, fin: 31/10/2023

**CLAES WAGNER SRL 0401.835.069**

RUE BOLLINCKX 45, 1070 Bruxelles 7, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/05/2021, fin: 31/10/2023

Représenté par:

1. STROINOVSKY SERGE

AVENUE DE LA FAUVETTE 7 1640 Rhode-Saint-Genèse Belgique

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**CLOST SA 0402.992.240**

RUE DU BAILLOIS 43, 1330 Rixensart, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/05/2021, fin: 31/10/2023

Représenté par:

1. WEILL PHILIPPE

CHAUSSEE D'ALSEMBERG 697 1180 Bruxelles 18 Belgique

**RSM SRL 0429.471.656**

CHAUSSEE DE WATERLOO 1151, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Numéro de membre: B00033

Mandat: Commissaire, début: 15/05/2020, fin: 16/05/2026

Représenté par:

1. DECKERS SEBASTIEN

CHAUSSEE DE WATERLOO 1151 1180 Bruxelles 18 Belgique

, Numéro de membre : A02554

**BST SRL 0444.708.673**

AVENUE LOUISE 240, 1050 Bruxelles 5, Belgique

Mandat: Liquidateur, début: 01/11/2023

Représenté par:

1. SMETS DIRK

AVENUE LOUISE 240 1050 Bruxelles 5 Belgique

**LONGEVAL SA 0401.189.228**

RUE DU BAILLOIS 43, 1330 Rixensart, Belgique

Mandat: Liquidateur, début: 01/11/2023

Représenté par:

1. WEILL PHILIPPE

CHAUSSEE D'ALSEMBERG 697 1180 Bruxelles 18 Belgique

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*;
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<u>27.000,00</u>	<u>80.000,00</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	27.000,00	80.000,00
Terrains et constructions		22	27.000,00	80.000,00
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4 / 6.5.1	28		
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<u>4.024.986,56</u>	<u>4.379.243,75</u>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	75.006,00	124.982,00
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	75.006,00	124.982,00
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	87.349,47	75.888,42
Créances commerciales		40		1.614,12
Autres créances		41	87.349,47	74.274,30
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1 / 6.6	50/53	1.379.906,84	2.591.979,65
Actions propres		50		16.063,15
Autres placements		51/53	1.379.906,84	2.575.916,50
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	2.482.724,25	1.586.393,68
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	4.051.986,56	4.459.243,75

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
		10/15	3.936.106,89	4.153.237,86
<b>Apport</b>	6.7.1	10/11	4.610.247,39	4.610.247,39
Capital		10	4.610.247,39	4.610.247,39
Capital souscrit		100	4.610.247,39	4.610.247,39
Capital non appelé <sup>6</sup>		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	143.896,59	159.959,74
Réserves indisponibles		130/1	143.896,59	159.959,74
Réserve légale		130	143.896,59	143.896,59
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		16.063,15
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	-818.037,09	-616.969,27
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b> <sup>7</sup>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5	6.995,00	
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	6.995,00	
<b>Impôts différés</b>		168		

<sup>6</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>7</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<u>108.884,67</u>	<u>306.005,89</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17		140.022,41
Dettes financières		170/4		140.022,41
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		140.022,41
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	108.884,67	165.983,48
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		51.807,82
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	108.884,67	114.175,66
Fournisseurs		440/4	108.884,67	114.175,66
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	4.051.986,56	4.459.243,75

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	2.003,26	871,50
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.482,00	871,50
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	521,26	
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	338.793,30	237.140,29
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	278.206,46	228.866,17
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	53.000,00	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	7.586,84	8.274,12
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> (+)/(-)		9901	-336.790,04	-236.268,79

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	337.472,44	104.978,51
Produits financiers récurrents		75	337.472,44	104.978,51
Produits des immobilisations financières		750	106.025,09	48.033,30
Produits des actifs circulants		751	220.003,46	56.945,21
Autres produits financiers	6.11	752/9	11.443,89	
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	201.750,22	354.448,16
Charges financières récurrentes	6.11	65	201.750,22	354.448,16
Charges des dettes		650	16.767,03	15.494,80
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		264.418,77
Autres charges financières		652/9	184.983,19	74.534,59
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	-201.067,82	-485.738,44
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77		-2.035,54
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		2.035,54
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	-201.067,82	-483.702,90
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	-201.067,82	-483.702,90

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	-818.037,09	-616.969,27
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-201.067,82	-483.702,90
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-616.969,27	-133.266,37
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)	-818.037,09	-616.969,27
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**TERRAINS ET CONSTRUCTIONS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	80.000,00
8161		
8171		
8181		
8191	80.000,00	
8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8211		
8221		
8231		
8241		
8251		
8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8271	53.000,00	
8281		
8291		
8301		
8311		
8321	53.000,00	
(22)	<u>27.000,00</u>	

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

**Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**  
 Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé  
 Actions et parts – Montant non appelé  
 Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**  
 Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**  
 Avec une durée résiduelle ou de préavis  
     d'un mois au plus  
     de plus d'un mois à un an au plus  
     de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	1.379.906,84	2.242.916,50
8681	1.379.906,84	2.242.916,50
8682		
8683		
52		
8684		
53		333.000,00
8686		
8687		333.000,00
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Exercice

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice  
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	4.610.247,39
(100)	4.610.247,39	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Capital non libéré**

Capital non appelé  
 Capital appelé, non versé  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu  
 Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant du capital à souscrire  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant du capital à souscrire  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<b>Hilos SA SA</b> RUE ALINE MAYRISCH 23 7268 BERELDANGE Luxembourg	<b>ACTIONS SANS VALEUR NOMINALE</b>	533.573	0	39,18
<b>Longeval SA SA</b> RUE DU BAILLOIS 43 1330 Rixensart Belgique 0401.189.228	<b>ACTIONS SANS VALEUR NOMINALE</b>	591.087	0	43,41
<b>DEMOLDER PETER</b> Frans Van de Meulebrouckestraat 32 9620 Zottegem Belgique	<b>Actions sans valeur nominale</b>	41.379	0	3,04

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

1.482,00

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

**CHARGES D'EXPLOITATION****Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

9086

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087

Nombre d'heures effectivement prestées

9088

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs

620

Cotisations patronales d'assurances sociales

621

Primes patronales pour assurances extralégales

622

Autres frais de personnel

623

Pensions de retraite et de survie

624

Codes	Exercice	Exercice précédent
	1.482,00	
740		
9086		
9087		
9088		
620		
621		
622		
623		
624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
<b>Réductions de valeur</b>				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Constitutions		9115		
Utilisations et reprises		9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	7.586,84	8.274,12
Autres		641/8		
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097		
Nombre d'heures effectivement prestées		9098		
Frais pour la société		617		

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

9125

Subsides en intérêts

9126

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

754

11.190,73

Autres

PLUS VALUES

101.837,19

PRODUITS FINANCIERS

4.187,90

REPRISE RED DE VAL

156.539,36

DIVIDENDES

26.257,97

INTERETS PERCUS

37.206,13

DIVERS

253,16

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts**

6501

**Intérêts portés à l'actif**

6502

**Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

6510

264.418,77

Reprises

6511

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

653

**Provisions à caractère financier**

Dotations

6560

Utilisations et reprises

6561

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

654

13.963,36

71.590,88

Ecart de conversion de devises

655

2.943,71

Autres

COMMISSIONS GESTION

16.767,03

DIFFERENCES DE PAIEMENTS

553,61

FRAIS FINANCIERS

355,85

RECTIFICATIONS DIFF DE CHANGE

-16.012,79

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	5.537.620,23
9142	5.537.620,23
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	54.024,08	43.324,00
9146	400,47	1.171,00
9147		
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	_____
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Nous nous référons au rapport annuel, joint aux comptes annuels C-CAP7, qui fait état d'un litige avec l'administration fiscale.

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	118.000,00
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	13.000,00
95061	3.380,00
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### I). Principes généraux

Suite à la décision de l'Assemblée Générale du 31 octobre 2023 de liquider la société, les règles d'évaluation ont été adaptées conformément à l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations :

#### 1. Actif

Frais d'établissement : sans objet

Actifs incorporels : sans objet.

Actifs corporels :

Des amortissements ou réductions de valeur supplémentaires doivent être effectués si nécessaires pour ramener la valeur comptable à la valeur probable de réalisation :

Une réduction de valeur de 53.000 EUR du terrain de Sambreville a été enregistrée en 2023 pour ramener la valeur comptable au 31 décembre 2023 à la valeur de vente (qui a été réalisée en 2024).

Actifs circulants

Approvisionnements : sans objet

En cours de fabrication - produits finis : sans objet

Marchandises : sans objet

Immeubles destinés à la vente : voir 1.2.1

Fabrications : sans objet

Commandes en cours d'exécution : sans objet

#### 2. Passif

Provisions :

Une provision doit être constituée pour les frais liés à la cessation d'activité, notamment pour les indemnités à verser au personnel.

L'entreprise n'a pas de personnel. A la clôture de l'exercice, une provision a été constituée qui est directement liée à la clôture de la liquidation pour un montant de 6.995 EUR.

Dettes :

Dettes à long et court terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt : sans objet

Conventions de location-financement : sans objet

Redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers : sans objet.

#### 3. Divers :

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases du cours de la devise au 31 décembre de l'exercice.

### II). Résumé des principales règles d'évaluation pour la base de la préparation des comptes annuels 2023

Tel qu'expliqué précédemment, à partir de cette année, Beluga SA en liquidation doit désormais uniquement établir des comptes sociaux conformément au CSA en suivant le référentiel comptable applicable en Belgique aux petites sociétés.

#### 4. Revenus et dépenses

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les quantités facturées à des tiers pour les marchandises livrées dans le cadre des activités ordinaires, déduction faite des remises accordées.

Le chiffre d'affaires issu de la vente de biens est comptabilisé dans le compte de résultats lorsque les risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à l'acheteur, que l'encaissement de la créance correspondante est probable, que les coûts associés et le retour potentiel des marchandises peuvent être estimés de manière fiable, qu'il n'y a plus d'implication permanente par rapport aux marchandises et que le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable.

#### 1.2. Produits et charges d'intérêts

Les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2. Bilan

#### 2.1 Actifs :

Actifs immobilisés : sans objet à l'exception de la remarque 1.1

Créances :

Les créances commerciales ne portant pas intérêt sont reconnues à leur valeur nominale, réduites le cas échéant des réductions de valeur appropriées pour les créances non réalisables ou incertaines.

Les créances commerciales ne portant pas intérêt sont reconnues à leur valeur nominale.

Placements de trésorerie :

La valeur d'acquisition est utilisée pour la comptabilisation des parts, actions, obligations et autres valeurs mobilières dans les fonds (comme FBH) et les portefeuilles.

Les frais supplémentaires liés à l'acquisition de ces valeurs mobilières qui les constituent sont directement imputés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

La valeur d'acquisition est réduite par les réductions de valeur appropriées pour les montants non réalisables ou incertains.

Les achats et les ventes de placements de trésorerie sont reconnus au bilan le jour de la transaction ou le jour où Beluga s'engage à acheter ou à vendre les actifs. Les placements de trésorerie ne sont plus reconnus lorsque les droits au flux de trésorerie provenant du placement expirent ou lorsque Beluga ne dispose plus de la propriété des revenus et risques issus du placement.

L'évaluation de placement de trésorerie se fait valeur par valeur à la date de clôture de l'exercice. Si le montant de la valeur est inférieur au coût d'acquisition, une réduction de cette valeur est comptabilisée.

Trésorerie :

La trésorerie se compose de comptes courants, de dépôts et d'autres actifs liquides. Ils sont reconnus à leur valeur nominale.

#### 2.2 Passif :

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a pris des engagements (de droit ou de fait) résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de fonds soit nécessaire pour le règlement de ces obligations, et qu'une estimation fiable de l'étendue de ces obligations peut être réalisée.

Impôts

Les dettes (créances) fiscales relatives à l'exercice actuel ou à l'exercice précédent sont évaluées au montant qui devrait être versé (récupéré) aux autorités fiscales, compte tenu des taux d'imposition (et des lois fiscales) dont le processus législatif est (quant au fonds) conclu à la date de clôture.

3. Divers :

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### Transactions en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au taux de change applicable à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes résultant des opérations en devises et de la conversion des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont reconnus dans le compte de résultat. Les éléments non monétaires évalués à leur juste valeur dans une devise étrangère sont convertis au taux de change applicable à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

### Bénéfice par action

Le groupe calcule le bénéfice de base par action. Le bénéfice de base par action est calculé sur la base du nombre d'actions en circulation en fin de l'exercice comptable.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2023 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2023, des mesures prises depuis le 01/11/2023

**Structure l'entreprise**

Beluga SA (en liquidation) a été mis en liquidation volontaire par l'Assemblée générale extraordinaire du 31/10/2023. En conséquence de l'application d'une des décisions prise par l'assemblée Générale extraordinaire du 31/10/2023, Beluga SA (en liquidation) n'est plus une « société cotée » depuis le 29/12/2023. Elle est même dans les conditions définies par le CSA pour être considérée comme une « petite société ».

Par conséquent, le présent rapport de gestion est plus succinct que les précédents.

A partir du 2 mai 2024 au plus tard, en vue de l'assemblée générale du 17 mai 2024, les comptes annuels sous le format du dépôt à la BNB seront disponibles pour les actionnaires au siège de la société et sur le site de Beluga SA (en liquidation) [WWW.Belugainvest.com](http://WWW.Belugainvest.com), conformément aux dispositions du CSA qui s'appliquent à toutes les sociétés anonymes non cotées.

**Évolution récente**

Le Collège des liquidateurs de Beluga SA (en liquidation) a depuis le 31 octobre 2023, date de mise en liquidation de Beluga SA (en liquidation), immédiatement commencé à rendre liquide les actifs de la société.

Cela se traduit par une augmentation significative des valeurs disponibles et par une diminution des placements de trésorerie.

En ce qui concerne l'année 2023, les coûts de gestion et autres frais d'exploitation ont augmenté suite à l'incidence de l'inflation et aux coûts relatifs à la préparation et le démarrage du processus de la liquidation.

Ils s'élèvent à 0,286 million d'EUR, comparé à 0,237 million d'EUR en 2022.

Cette augmentation de 0,049 million, non récurrente s'explique principalement par :

- 0,010 millions du poste publicités obligatoires ;
- 0,008 million du poste « audit », suite à la nécessité d'obtenir aussi des comptes audités de moins de 3 mois pour la liquidation du 31/10/2023 ;
- 0,016 million de frais d'avocats supplémentaires suite à la complexité du respect des règles légales ;
- 0,008 million de frais de notaire suite aux actes notariés nécessaires dans le cadre de la mise en liquidation et du processus de liquidation.

Sans ces coûts exceptionnels, les coûts de gestion auraient été en baisse.

La perte de l'exercice s'élève à 0,201 million (0,15 EUR par action malgré la réduction de valeur de 0,053 million appliquée sur le terrain agricole de Sambreville pour la ramener à la valeur obtenue en vente publique en février 2024) contre en 2022 0,484 million d'EUR (0,35 EUR par action).

**Compte de résultats (Belgian GAAP)**

Rapport de Gestion 2023



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2023 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2023, des mesures prises depuis le 01/11/2023

Les coûts opérationnels en augmentation au cours de 2023, sont constitués principalement de services et de biens divers.

Les produits financiers réalisés durant l'année 2023 de 0,337 million d'EUR sont relatifs à des dividendes et intérêts perçus à concurrence de 0,063 million d'EUR, de plus-values réalisées sur placements de trésorerie pour 0,117 million d'EUR et d'une reprise de réduction de valeur sur les actifs circulants de 0,157 million d'EUR.

Les charges financières et les corrections de valeur sur immobilisation corporelle s'élèvent à 0,255 million d'EUR pour l'année 2023. Ces postes comportent principalement les réductions de valeur de 0,185 million d'EUR sur les valeurs mobilières et les 0,053 million d'EUR de correction sur l'unique actif immobilisé (le terrain de Sambreville).

**Information sectorielle**

En 2023, Beluga SA (en liquidation) n'a été active qu'en Belgique et a eu trop peu d'activité pour pouvoir donner une segmentation pertinente.

**Bilan**

Les immobilisations corporelles s'élevaient à 0,027 million d'EUR au 31 décembre 2023 et comportaient, à la date de clôture, uniquement un terrain agricole à Sambreville vendu au prix de 0,027 million d'EUR en vente publique en février 2024. La valeur comptable du terrain a été aligné au 31 décembre 2023 au prix de réalisation obtenu en 2024.

Les créances à plus d'un an et moins d'un an s'élèvent à 0,162 million d'EUR dont 77% sont constitués d'un « vendor loan » lié à la revente d'actifs, qui se rembourse par mensualité identique et qui arrivera à échéance au 30 juin 26.

Les placements de trésorerie s'élèvent, à la date de clôture, à 1,380 millions d'EUR et sont composés :

- de la participation dans Forest and Biomass Holding pour une valeur nette de 0,258 million d'EUR,
- d'une participation dans une sicav de trésorerie auprès de la Banque Delen pour 0,884 million d'EUR.
- d'un portefeuille d'actifs financiers cotés géré par ING pour 0,072 million d'EUR. (Le total du portefeuille confié à ING a été entièrement vendu avant la date de clôture de l'exercice à l'exception de 3 obligations dont les échéances sont 04/24, 04/27 et 10/27). Le cash correspondant à la revente du portefeuille se trouve repris dans le chapitre des valeurs disponibles ;
- d'un portefeuille d'actifs financiers cotés géré par Beluga SA (en liquidation) auprès de la plateforme Boléro de KBC pour une valeur nette de 0,166 million d'EUR. Le cash correspondant à la revente de la majorité du portefeuille se trouve repris dans le chapitre disponible ;
- les actions propres détenues par Beluga SA (en liquidation) en 2022 de 0,016 million d'EUR ont été détruites conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 31/10/2023.

Rapport de Gestion 2023



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2023 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2023, des mesures prises depuis le 01/11/2023

En dehors de la Sicav de Trésorerie détenue auprès de la Banque Delen de 0,884 million d'EUR, la totalité des valeurs disponibles s'élève à 2,483 millions d'EUR placés auprès d'institutions financières belges de premier plan : ING et KBC. Les comptes bancaires auprès de Beobank et BNP Fortis ont été clôturés.

Les dettes financières de 0,192 million d'EUR en 2022 ont été entièrement remboursées.

Les dettes commerciales s'élevaient à 0,109 million d'EUR au 31 décembre 2023.

**Données par action**

<i>(en euro)</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Résultat net	(0,15)	(0,35)
Valeur des actions (ou valeur intrinsèque)	2,89	3,04
Dividende	-	-
Valeur boursière	2,30	2,70

**Notes et informations sur le rapport financier**

**Règles d'évaluation**

Les règles d'évaluation de la SA Beluga (en liquidation) sont proches de celles de l'année 2022 avec les exceptions dues à la discontinuité des règles comptables, conséquence de la mise en liquidation. Elles sont reprises en page 21 des comptes annuels BNB (section C-Cap 6.19).

**Rachat d'actions propres**

Aucune action Beluga SA (en liquidation) n'a été achetée au cours de l'année 2023. Les 5.305 actions propres achetées en 2011 et 2021, d'une valeur de 0,016 million d'EUR au 31 décembre 2022, ont été détruites conformément à la décision de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 octobre 2023, réduisant le total des actions représentant le Capital de Beluga SA (en liquidation) de 1.366.990 actions à 1.361.685 actions.

**Dividende**

Pour l'année 2023, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires.

**Événements postérieurs à la date de clôture**

Aucun événement important n'est survenu après la date de clôture du 31 décembre 2023. La vente publique notariale du terrain agricole de Sambreville s'est clôturée en février 2024 pour la somme de 27.000 EUR. La valeur de réalisation a été traduite dans les comptes au 31 décembre 2023.

**Conflits d'intérêts et transactions entre parties liées**

Rapport de Gestion 2023



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2023 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2023, des mesures prises depuis le 01/11/2023

Au cours de l'exercice 2023, pour la période 01/01/2023 au 31/10/2023, Beluga SA (en liquidation) n'a effectué aucune opération nécessitant l'application de la procédure de conflit d'intérêts décrite aux articles 7:96 et 7:97 du CSA ou la réunion du Comité indépendant « ad hoc » de Beluga SA (en liquidation).

Aucune transaction entre parties liées n'a non plus été signalée.

**Risques et incertitudes, droits et engagements non comptabilisés**

La situation économique globale reste très incertaine et les évaluations des avoirs de la Beluga SA (en liquidation) peuvent donc aussi évoluer rapidement négativement.

Néanmoins, Beluga SA (en liquidation) n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes spécifiques, ni dans le domaine des opérations commerciales en général, ni dans le domaine du personnel ou des questions environnementales.

Il faut rappeler ici que la trésorerie de la société au 31/12/2023 représente actuellement environ 95% du total bilantaire.

Le collège des liquidateurs tient également à rappeler ce qui suit :

En 2014, La Troupette (filiale de Beluga SA (en liquidation) qui a été absorbée en 2020) a comptabilisé un amortissement exceptionnel sur la valeur de son immeuble, son principal actif immobilisé. Le but de cet amortissement exceptionnel était d'ajuster la valeur comptable en fonction de l'évolution du prix de l'immobilier de bureau et de la diminution du rendement de l'immeuble suite à la perte de son locataire principal. Cet amortissement exceptionnel a donc réduit en 2014 le bénéfice de La Troupette et donc sa base fiscale. L'administration fiscale a rejeté cet amortissement exceptionnel malgré notre objection. Beluga a introduit un recours auprès des autorités compétentes. Les liquidateurs estiment que cette demande est juste et légitime compte tenu des conseils obtenus d'avocats en fiscalité et en droit. L'incidence de ce litige n'a pas été provisionnée dans les comptes. L'administration fiscale estime le montant d'impôts à payer, hors intérêts, à 0,106 million d'EUR. Les tribunaux devraient statuer en appel dans le courant de l'année 2024.

**Perspectives**

Beluga continuera au cours des prochains mois de l'exercice en cours

- de rendre liquide le plus rapidement possible tous les actifs de la société et de placer les sommes d'argent d'une manière non risquée.
- de ramener les frais de la liquidation au minimum possible.

Les facteurs détectés empêchant la clôture de la liquidation sont de l'ordre de 0,525 million d'EUR. Il s'agit principalement :

- du recouvrement des créances d'un « vendor loan » de 0,125 million d'EUR, lié à la vente d'actifs, qui se rembourse par mensualités identiques et qui arrivera à échéance au 30 juin 26.
- du litige en appel avec l'administration fiscale de 2014 décrit plus haut, pour lequel aucune date de fixation n'est encore établie, dont elle estimait le montant à 0,106 million d'EUR en novembre 2015.
- du paiement d'un dividende de liquidation de Forest & Biomass Holding de 0,250 million d'EUR pour lequel Beluga SA (en liquidation) a largement communiqué le 20 novembre 2023.

Rapport de Gestion 2023



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

Rapport de gestion relatif aux comptes annuels 2023 (Belgian GAAP, audité), comprenant une brève description sur l'état d'avancement de la liquidation au 31 décembre 2023, des mesures prises depuis le 01/11/2023

Le collège des liquidateurs étudie actuellement la possibilité de distribuer un acompte de liquidation.

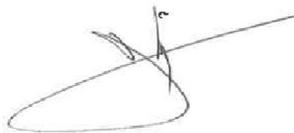
Le 17 avril 2024

Philippe L. Weill  
Président

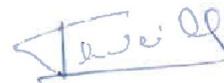


Pour le Conseil d'administration de Beluga, du 1/1/2023 au 31/10/2023.

BST Réviseurs d'entreprise SRL  
Liquidateur  
Représenté par Dirk Smets

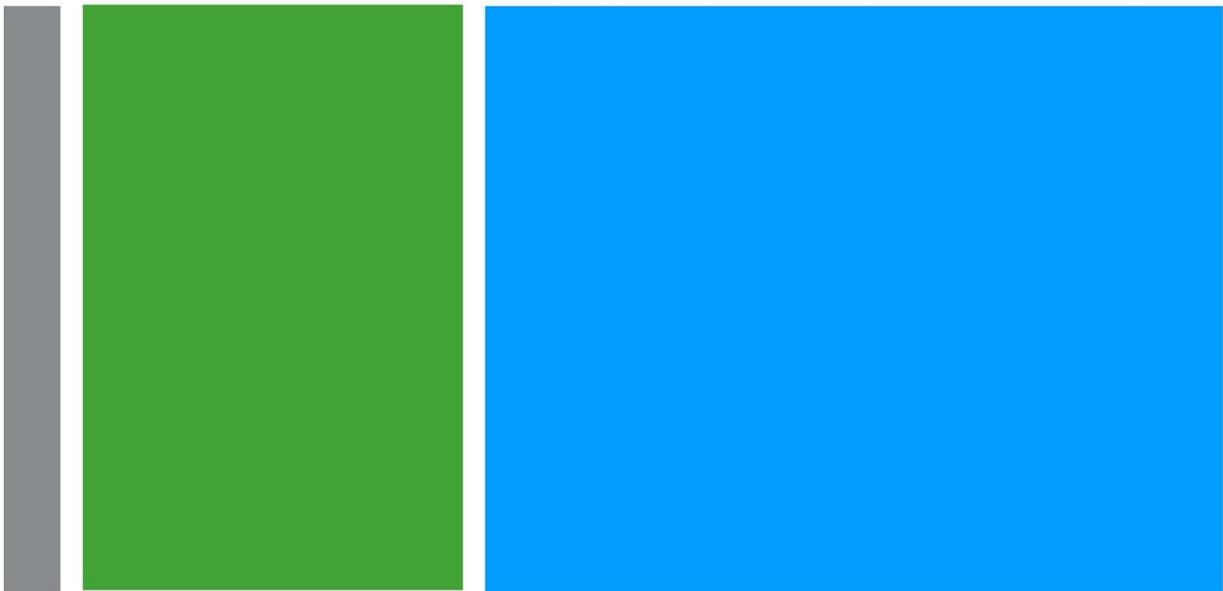


Longeval SA  
Liquidateur  
Représenté par Philippe L. Weill



Le Collège des liquidateurs de Beluga (en liquidation), du 01/11/2023 au 31/12/2023.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



# **BELUGA SA (EN LIQUIDATION)**

Rapport du commissaire

31 décembre 2023

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

**BELUGA SA**  
(EN LIQUIDATION)**RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023****(COMPTES ANNUELS)**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Beluga SA (en liquidation) (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Beluga SA durant 16 exercices consécutifs.

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS****Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à €4.051.986,56 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de €201.067,82.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

**Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu des liquidateurs et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Observation**

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'annexe C-cap C.19 des comptes annuels, qui décrit que le principe comptable de discontinuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes annuels car la Société est en liquidation.

## AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles  
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

**RAPPORT DES COMMISSAIRES****Responsabilités des liquidateurs relatives à l'établissement des comptes annuels**

Les liquidateurs sont responsables de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne que les liquidateurs estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les liquidateurs sont responsable de l'établissement des comptes annuels selon le principe comptable de discontinuité d'exploitation. Dans ce contexte, il lui incombe de fournir dans l'annexe aux comptes annuels les informations nécessaires relatives aux effets de l'application du principe comptable de discontinuité et de respecter les dispositions de l'article 3:6, §2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

**Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle les liquidateurs ont mené ou mèneront les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par les liquidateurs du principe comptable de discontinuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ; nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les liquidateurs, de même que des informations les concernant fournies par ces derniers ; nous concluons quant au caractère approprié de l'application par les liquidateurs du principe comptable de discontinuité d'exploitation et des informations fournies par ces dernier, compte tenu de la décision de l'organe d'administration de dissoudre et de liquider la Société ; nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux liquidateurs notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités des liquidateurs

Les liquidateurs sont responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses (leurs) aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Anvers,

RSM RÉVISEURS D'ENTREPRISES -
BEDRIJFSREVISOREN SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Sébastien Deckers (Signature) Digitally signed by Sébastien Deckers (Signature) Date: 2024.04.28 09:56:55 +02'00'

SÉBASTIEN DECKERS ASSOCIÉ